



**PLAN D'ACTION
EN FAVEUR
DES AIDANTS**

2019-2022

Axe 1 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES AIDANTS

Contexte

Les aidants ont besoin d'aide, c'est le résultat du diagnostic mené par le Conseil départemental en 2018-2019.
88% des répondants ont signalé rencontrer des difficultés en tant qu'aidant.
Le Conseil départemental de l'Aveyron dans son Schéma Autonomie (2016-2021) et la Conférence des Financeurs, dans son programme coordonné ont fait de l'accompagnement des aidants une de leurs priorités.
Ce diagnostic a permis de cerner les problématiques et les besoins des aidants notamment en matière d'information (40%), de formation, de conciliation avec la vie professionnelle, de répit (22%) et de relais, de soutien moral (22%), d'aides financières et d'aides professionnelles (37%).
Un besoin de reconnaissance sociale et financière de leur rôle et de leurs missions s'est aussi très fortement exprimé.
Des solutions ont été proposées afin de prévenir l'épuisement des aidants et pallier aux limites du soutien à domicile.

Problématique soulevée

L'existence de divers et multiples dispositifs rend complexes et peu lisibles les possibilités d'accompagnement pour l'aidant.
Le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale, est légitime pour coordonner une politique départementale en faveur des aidants.

Enjeux

Structurer une politique départementale de soutien aux aidants.

Publics cibles/Bénéficiaires

Tout public
Plus particulièrement : les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les professionnels, les associations.

Objectifs

- Permettre la considération et la reconnaissance de l'aidant.
- S'inscrire dans une démarche prospective de pérennisation d'actions reconnues comme bénéfiques pour les aidants.
- Rendre visible par les personnes aidantes et par les professionnels les dispositifs et initiatives mises en œuvre.
- Rendre accessible financièrement l'accueil temporaire

Programme d'actions

1. Créer des instances de pilotage et d'animation
2. Développer une communication en direction des aidants
3. Elaborer une politique de mobilité solidaire
4. Lever les freins au recours à l'accueil temporaire

Fiche 1.1
Créer des instances de pilotage et d'animation

Axe 1 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES AIDANTS

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Favoriser l'articulation des actions menées par les différents acteurs en encourageant une dynamique partenariale. Permettre la lisibilité des solutions proposées (et renforcer la connaissance des dispositifs en faveur des proches aidants) et impulser les nouveaux projets pour les accompagner. Favoriser la couverture de l'ensemble du territoire.
Public concerné	Tout public Plus particulièrement : les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les professionnels, les associations.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une convention-cadre départementale rédigée et signée par l'ensemble des acteurs concernés qui définirait les objectifs visés, les modalités de gouvernance, les engagements de chaque instance - Structuration du pilotage : un comité de pilotage départemental à vocation stratégique adossé à la Conférence des Financeurs avec des acteurs concernés par le volet handicap.
Acteurs concernés	Les membres de la Conférence des Financeurs Des membres des instances consultatives représentant les usagers MDPH MSD et PIS Plateformes répit
Planification	1 ^{er} semestre 2021
Évaluation	Mise en place effective de l'instance de pilotage

Fiche 1.2
Développer une communication en direction des aidants

Axe 1 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES AIDANTS

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Sensibiliser la population à la problématique des aidants Reconnaitre socialement le rôle d'aidants. Mieux informer les professionnels et les aidants grâce à une information centralisée et facilement accessible. Donner une plus grande visibilité des acteurs et des actions en place et de la synergie entre ceux-ci. Promouvoir et valoriser les actions et initiatives existantes.
Public concerné	Tout public Plus particulièrement : les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les professionnels, les associations.
Mise en œuvre	Campagnes de sensibilisation/reconnaissance : le rôle de l'aidant, les réponses apportées. Outils d'information : page web du Département et de la MDPH qui sera alimenté et actualisé qui recenserait l'offre (structures, associations, actions...).
Acteurs concernés	MDPH Les membres de la Conférence des Financeurs Des membres des instances consultatives représentant les usagers Les professionnels dont les MSD et les Points Infos Seniors L'ARS Les associations et dispositifs concernés
Planification	2019-2021
Évaluation	Nombre d'actions de sensibilisation/reconnaissance Nombre d'outils d'information créés Nombre de consultations de la page internet dédiée

Fiche 1.3
Elaborer une politique de mobilité solidaire

Axe 1 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES AIDANTS

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Favoriser la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en levant les obstacles à celle-ci. Favoriser l'accès aux dispositifs d'aide et d'accompagnement, aux activités de loisirs.
Public concerné	Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et leurs aidants.
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir, à travers les prestations du Département en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à favoriser la mobilité (par exemple, via les heures de stimulation déjà attribuées par l'APA). - Engager une démarche favorisant la levée des obstacles à la mobilité (du fait de l'âge, du handicap et/ou de l'absence de véhicule personnel...) : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une « plateforme mobilité » qui informerait sur les services disponibles et les solutions de transport adaptées, - Mettre en relation demandeurs et accompagnateurs (covoiturage) : les personnes en situation de handicap réalisent une demande en ligne en précisant leurs besoins, la date et le lieu de déplacement ainsi que leur destination. La plateforme se charge alors de les mettre en relation avec le bon accompagnateur.
Acteurs concernés	Les collectivités territoriales Les membres de la Conférence des Financeurs Des membres des instances consultatives représentant les usagers Les professionnels
Planification	2021
Évaluation	Nombre de plans d'aide APA proposant des heures à la mobilité Nombre de dispositifs favorisant la mobilité créés

Fiche 1.4 Lever les freins au recours à l'accueil temporaire	
Axe 1 - DEVELOPPER UNE POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES AIDANTS	
Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les personnes et leur famille vers ce type de dispositif en levant les freins psychologiques • Diminuer le reste à charge en accueil temporaire dans les structures accueillant des personnes âgées de 60 ans ou plus
Public concerné	Les personnes âgées de 60 ans ou plus et leurs aidants.
Mise en œuvre	<p>Étude de faisabilité à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accompagnement des personnes et de leur entourage afin de les aider dans leur cheminement (lever la culpabilité, acceptation d'aide extérieure,...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ réfléchir à l'opportunité d'un partenariat structuré entre plateformes de répit – points info seniors – MSD et établissements d'accueil. ○ simplifier les démarches d'entrée en accueil temporaire • Réduire le reste à charge concernant la partie hébergement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soit en habilitant à l'aide sociale un nombre limité de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour dans les structures pour personnes âgées. Étudier les modalités de tarification nécessaires à la mise en œuvre de cette habilitation. ○ Soit par la prise en charge au titre de l'APA d'une partie du coût de l'hébergement. L'APA prend déjà en charge tout ou partie du coût facturé pour la dépendance. Étudier les modalités de tarification nécessaires à la mise en œuvre. ○ Soit par la prise en charge en dotation globale (dépendance + hébergement) pour simplifier les démarches des usagers ○ Soit par une autre solution de financement, notamment avec un partenariat privé.
Acteurs concernés	ARS - Caisses de retraite - CPAM - Mutuelles Structures pour personnes âgées avec des places d'accueil temporaire Plateformes de répit – Points info seniors – Maisons des solidarités départementales
Planification	2021
Évaluation	Réalisation de l'étude

Axe 2 - AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Contexte

Il est ressorti du diagnostic

- une charge ressentie importante chez les aidants de personnes en situation de handicap,
- un manque de dispositifs d'accueil pour les personnes handicapées et de répit pour leurs proches aidants,
- un manque de formations dédiées aux aidants,
- une difficulté d'accès et de compréhension des aides existantes et des démarches à effectuer

Il est ressorti du diagnostic territorial partagé en santé mentale :

- La présence d'associations engagées dans la lutte contre la stigmatisation des personnes handicapées psychiques, prônant l'entraide et l'intégration dans la cité.
- La nécessité de mieux identifier les besoins des personnes en situation de handicap psychique et de leur famille afin de garantir des prises en charge adaptées et de favoriser l'insertion sociale et la qualité de vie du couple aidant/aidé.
- La nécessité d'élargir la communication sur les associations et de développer les groupes de pair-aidance.

Problématique soulevée

Besoin de soutien des personnes intervenant auprès d'un proche en situation de handicap.

Difficulté d'accès et de compréhension des aides existantes et des démarches à effectuer.

Enjeux

L'enjeu est de pouvoir répondre aux aidants des personnes en situation de handicap en matière d'information, de formation et de répit.

Publics cibles/Bénéficiaires

Personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Objectifs

Répondre de manière efficiente aux demandes des aidants des personnes en situation de handicap.

Programme d'actions

1. Mettre en place un primo accueil efficient
2. Améliorer la prise en compte des besoins des aidants dans les plans de compensation
3. Développer des programmes et outils de soutien pour les aidants non professionnels
4. Promouvoir les actions favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs

Fiche 2.1 Mettre en place un primo accueil de proximité	
Axe 2 – AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Chef de projet	Conseil départemental - MDPH
Objectif opérationnel	Identifier à la MDPH et sur chaque territoire un référent pouvant répondre aux demandes des personnes handicapées et de leurs aidants.
Public concerné	Les personnes en situation de handicap, et leurs aidants.
Mise en œuvre	Formation des ASG pour délivrer une 1 ^{ère} information et orienter vers la MDPH. Déplacement de la MDPH sur les MSD pour rencontrer les usagers, pour les cas complexes, dans le cadre de rendez-vous regroupés.
Acteurs concernés	MDPH - MSD
Planification	2021
Évaluation	Nombre d'ASG formés. Nombre de personnes accueillies et renseignées

Fiche 2.2 Améliorer la prise en compte des besoins des aidants dans les plans de compensation	
Axe 2 – AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Chef de projet	MDPH
Objectif opérationnel	Sensibiliser les professionnels de la MDPH aux besoins de soutien et de répit des aidants et aux moyens d'y répondre (notamment le recours à l'accueil temporaire dans les plans de compensation), en lien avec les services à domicile et les plateformes d'accompagnement et de répit le cas échéant.
Public concerné	Professionnels de la MDPH
Mise en œuvre	Mettre en place des formations à destination des professionnels des MDPH au repérage des aidants et des signes d'épuisement.
Acteurs concernés	MDPH – Services d'aide à domicile - EMS
Planification	2021-2022
Évaluation	Nombre de personnels formés

Fiche 2.3
Développer des programmes et outils de soutien pour les aidants non professionnels

Axe 2 – AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Chef de projet	ARS (projet territorial de santé mentale)
Objectif opérationnel	Soutenir et accompagner les aidants non professionnels des personnes à troubles ou handicap psychiques.
Public concerné	Aidants des personnes en situation de handicap
Mise en œuvre	Mettre en place et formaliser des programmes de psycho-éducation à destination des familles. Etendre les groupes de paroles pour les aidants sur l'ensemble des secteurs de psychiatrie.
Acteurs concernés	ARS
Planification	2020-2021
Évaluation	Nombre de groupes de paroles aidants réalisés Nombre d'actions et programmes de pair-aidance et de soutien aux familles

Fiche 2.4 Promouvoir les actions favorisant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisir	
Axe 2 – AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT AUX AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Chef de projet	ARS (projet territorial de santé mentale)
Objectif opérationnel	Soutenir et accompagner les aidants non professionnels des personnes à troubles ou handicap psychiques.
Public concerné	Aidants des personnes en situation de handicap
Mise en œuvre	Répertorier l'offre existante en sport adapté sur le département. Développer les partenariats pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs. Faire la promotion des GEM dans les structures ambulatoires de psychiatrie (HJ/CMP) et les ESMS.
Acteurs concernés	ARS
Planification	2020-2021
Évaluation	Nombre d'activités de sport adapté proposées en établissements Nombre de nouveaux adhérents aux GEM

Axe 3 - IMPULSER ET SOUTENIR DES ACTIONS DE PROXIMITE

Contexte

Il est apparu la nécessité de créer des réponses de proximité que ce soit en matière d'écoute, de formation ou d'accueil. Il est souligné l'intérêt de développer une offre spécifique d'aide aux aidants par les acteurs de proximité.

Les alternatives à l'hébergement permanent sont réparties de façon inégale sur le territoire et rencontrent des difficultés de fonctionnement. Elles nécessitent un effort de communication pour favoriser leur accessibilité.

De plus, les acteurs locaux mettent déjà en place des actions en faveur des aidants. Il s'agit de les conforter et de les valoriser.

Problématique soulevée

Les possibilités de répit sont réduites car les places d'hébergement temporaire et celles d'accueil de jour sont limitées. De plus, cette solution hors domicile ne convient pas toujours à un proche aidé.

Les aidants ne se reconnaissent pas comme tel, l'aide apportée paraît pour eux naturelle, engendrant souvent un non-recours aux aides.

Enjeux

Lever les freins vers le recours à une aide : la reconnaissance comme aidant et l'éloignement géographique.

Prévenir l'isolement et la dépendance de la population âgée.

Réponse au besoin de répit des aidants.

Publics cibles/Bénéficiaires

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Objectifs

Développer les places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour (loi ASV), en proximité sur tout le territoire aveyronnais.

Permettre des moments de répit.

Se reconnaître en tant qu'aidant.

Programme d'actions

1. Soutenir la création de structures de ressources en proximité
2. Etudier la création de dispositifs mobiles
3. Expérimenter le dispositif de relayage
4. Susciter la prise de conscience du rôle d'aidants

Fiche 3.1
Soutenir la création de structures de ressources en proximité

Axe 3 - IMPULSER ET SOUTENIR DES ACTIONS DE SOUTIEN DE PROXIMITE

Chef de projet	Conseil départemental - ARS
Objectif opérationnel	Déployer des plates-formes de répit devant permettre d'accueillir les aidants pour fournir écoute et conseil et les orienter vers les différentes composantes de leur territoire, dispositif qui concerne aujourd'hui les personnes âgées et leurs aidants. Apporter la même offre aux personnes en situation de handicap et leurs aidants.
Public concerné	Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants.
Mise en œuvre	Réfléchir à la couverture de l'ensemble du territoire aveyronnais par des plateformes de répit, dotées de moyens pour développer une offre diversifiée apportant de l'information, de l'écoute, des activités et des solutions de répit aux aidants, en tenant compte des différents profils et des besoins spécifiques.
Acteurs concernés	Conseil départemental ARS
Planification	2020-2021
Évaluation	Couverture du territoire aveyronnais par des plates-formes de répit. Nombre de personnes accueillies.

Fiche 3.2
Etudier la création de dispositifs mobiles

Axe 3 - IMPULSER ET SOUTENIR DES ACTIONS DE PROXIMITE

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Créer des réponses de proximité. Améliorer la répartition de l'offre, et sa diversité sur le département.
Public concerné	Personnes âgées
Mise en œuvre	Appel à candidature pour la création d'un accueil de jour itinérant sur le saint-affricain. Le caractère itinérant de l'accueil de jour étant défini par un accueil et une prise en charge par une même équipe pluridisciplinaire qui se déplace dans plusieurs sites géographiques afin d'aller au-devant des populations qui ne pourraient se déplacer en leur offrant l'accès à ce service à proximité de leur domicile
Acteurs concernés	Conseil départemental - ARS
Planification	2021
Évaluation	Ouverture de l'accueil de jour itinérant sur le saint-affricain. Nombre de projets accompagnés.

Fiche 3.3
Expérimenter le dispositif de relayage

Axe 3 - IMPULSER ET SOUTENIR DES ACTIONS DE PROXIMITE

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Répondre au besoin de répit, non seulement en semaine le temps d'un accueil de jour ou de répit mais aussi le temps d'un week-end ou d'une plus longue période. Proposer une alternative aux solutions de répit déjà en fonctionnement dans le département en créant un dispositif innovant de répit qui répond au souhait des personnes dépendantes de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.
Public concerné	Personnes âgées, personnes handicapées et leurs aidants
Mise en œuvre	Expérimenter le dispositif de relayage au regard de l'évaluation faite par les Départements retenus dans le cadre de l'appel à candidatures national et de l'engagement des caisses de retraite de participer à réduire le reste à charge du bénéficiaire.
Acteurs concernés	Conseil départemental – Caisses de retraite
Planification	2021
Évaluation	Mise en place d'un dispositif de relayage. Nombre de personnes bénéficiaires de ce dispositif. Evaluation de la qualité de ce dispositif.

Fiche 3.4
Susciter la prise de conscience du rôle d'aidants

Axe 3 – IMPULSER ET SOUTENIR DES ACTIONS DE PROXIMITE

Chef de projet	Conseil départemental
Objectif opérationnel	Sensibiliser les personnes en situation d'aide à un proche à prendre conscience de leur rôle Les amener à se reconnaître aidant Soutenir ces aidants en les informant de manière anticipée sur les diverses possibilités de soutien existantes.
Public concerné	Aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
Mise en œuvre	Actions développées dans les projets de territoire 2019-2021 : <ul style="list-style-type: none"> - action visant à délivrer un message via un objet de la vie quotidienne pour se reconnaître en tant qu'aidant - forum des aidants Actions initiées par d'autres partenaires sociaux et médico-sociaux
Acteurs concernés	Aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap
Planification	2020-2021
Évaluation	Nombre de personnes âgées bénéficiaires Nombre d'aidants concernés